



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 juin 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 juin 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 juin 2006

**PÔLE SPORTS - Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'oeuvre
passé avec l'équipe CRR Architectes pour la réalisation du Centre
de remise en forme musculaire - Validation de l'avant projet détaillé**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Elsie COLAS donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Claudie LAROCHE donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2006

DELIBERATION D20060280

AMERU

**PÔLE SPORTS - Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'oeuvre
passé avec l'équipe CRR Architectes pour la réalisation du
Centre de remise en forme musculaire - Validation de l'avant**

projet détaillé

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre du Pôle Sports, le Conseil municipal dans sa séance du 29 mai 2006, a validé le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'équipe mandatée par CRR Architectes pour la réalisation du Centre de remise en forme musculaire sous les gradins de la Halle des sports.

Au cours du mois de juin, et dans un souci d'optimisation du concept, le projet a fait l'objet de quelques précisions techniques et notamment de certains ajustements programmatiques à savoir :

- la prise en compte d'optimisation technique et fonctionnelle afin de répondre à 2 formes de fonctionnement : d'une part l'intégration et la liaison directe avec la Halle des sports et d'autre part, l'autonomie de fonctionnement par rapport à la Halle des sports.

Ces éléments ont été étudiés dans l'avant projet et font l'objet du présent avenant APD sur lequel la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable le 19 juin 2006.

L'enveloppe financière du projet est aujourd'hui fixée à 676 100,00 € HT travaux.

L'article 9 du cahier des clauses particulières du marché de maîtrise d'œuvre prévoit qu'un avenant valide l'avant projet détaillé et fixe le coût prévisionnel des travaux sur lequel le maître d'œuvre s'engage. L'avenant prévoit que la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre soit arrêtée pour un montant de 85 864,70 € HT soit une hausse de + 6,96 % par rapport à la rémunération provisoire prévue dans le marché initial.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avant projet détaillé élaboré par l'équipe CRR Architectes
- Fixer le montant prévisionnel des travaux, tel qu'il ressort de l'avant projet détaillé et qu'il figure dans l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre ci-annexé,
- Fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, tel qu'il figure dans l'avenant ci-annexé,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre signé avec l'équipe mandatée par CRR Architectes.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0
Excusé :	8

Le Maire de Niort

[Ordre du jour](#)